

ELECTIONS

Pour voter lors des prochaines élections présidentielles et législatives, vous devez être inscrits sur les listes électorales. Pour les nouveaux arrivants ou en cas de changement d'adresse sur la Commune, vous devez vous inscrire en Mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile, au plus tard le 4 mars 2022.

RECENSEMENT MILITAIRE

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire à partir de 16 ans. En 2022, ce sont donc les jeunes gens nés en 2006 qui doivent effectuer cette démarche. Vous devez vous présenter en Mairie à compter de votre date anniversaire avec le livret de famille et votre carte nationale d'identité.

L'attestation de recensement est fournie en exemplaire unique, aucun duplicata ne pourra être délivré.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

A partir du 1er février 2022, les consignes de tri évoluent ! Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune. Que ce soient les emballages en plastique, en cartonnage ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y a pas d'exception, si c'est un emballage (hors verre), je jette dans le bac jaune.

En revanche, les objets en plastique vont dans la poubelle grise... ou à la déchetterie selon leur taille ! De même, les cartons marrons gênent les centres de tri si jetés dans le bac jaune, il faut donc les emmener à la déchetterie.

Plus d'informations sur le site : www.sytraival.com

DIVAGATION DES CHIENS

Vous trouverez en Mairie un arrêté permanent n° 04/61 concernant la circulation et la divagation des chiens. Les articles stipulent que tout chien circulant sur la voie publique, même accompagné, doit porter un collier gravé au nom du propriétaire, que tout chien errant sera saisi et mis en fourrière et que toute morsure ou griffure suspecte doit être déclarée. Enfin, nous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (avec ou sans papiers), définis par la loi de janvier 1999, sont soumis à certaines obligations pour ne pas être en infraction, parmi lesquelles : déclaration auprès de votre assureur et en Mairie, promenade en laisse et en muselière dans les lieux publics.

DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Des bornes de sacs et poubelles appropriées sont à votre disposition dans le Parc de la Mairie, la place de la Platière, la rue d'Ainay et sur le parvis Jeanne d'Arc.

AGENDA

Mercredi 9 et

Jeudi 10 février

Balayage mécanisé des rues - *POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ, NE LAISSEZ PAS VOS VÉHICULES STATIONNER SUR LA VOIE PUBLIQUE.*

Mission Locale

Jeunes de 16 à 26 ans, à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.
Contact : 04 74 02 91 50

Mardi 8 et 22 février

Ramassage du Tri sélectif

Du 12 au 28 février au matin

Vacances scolaires

Permanences adjoints sur RDV de 10h à 12h :

Samedi 05 février

Yves CHALANDON

Affaires Scolaires – Conseil Communal d'enfants - Jeunes – Sécurité publique

Samedi 12 février

Séverine FELIX

Sport – Vie associative – Salon du livre - Commerce et artisanat.

Samedi 19 février

Hervé DARGES

Urbanisme – Gestion des salles municipales - Accessibilité – Marchés

Samedi 26 février

Christine TRULLARD

Information – Communication

CENTRE DE DÉPISTAGE

A compter du lundi 31 janvier, le centre de dépistage COVID avec tests antigéniques rapides sera ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 10h30 **UNIQUEMENT**. Salle Maurice Baquet : 8 rue Pierre de Coubertin.

Sans rendez-vous. Munissez-vous de votre carte vitale.

NEIGE ET VERGLAS

Pour vous permettre de saler les trottoirs situés devant vos propriétés, dont le déneigement vous incombe, nous vous rappelons que 5 bacs à sel en libre-service sont à votre disposition : parking Saint Antoine, école élémentaire, angle rue du Gros Bois et Rue Molière, angle rue Berlioz et rue Bizet, haut de la rue Jean de la Fontaine.

Le Conseil Départemental assure le déneigement et le salage des rues dont les noms suivent. Toute réclamation relative à ces voies doit donc être exprimée auprès de la Maison du Département du Rhône (M.D.R), 1 avenue du Général Leclerc à Anse. Tel : 04.74.09.95.80. Il s'agit de :

La route de Charnay (RD 100E), la route de St Antoine (RD 100E),

La route de Marcilly (RD 16E), la route de Lozanne (RD 30),

La route de Villefranche (RD 30), la route de Civrieux (RD 30E).

SCOLAIRE / ENFANCE

Ecole Maternelle : Les inscriptions pour l'année scolaire 2022-2023 sont ouvertes pour les nouveaux élèves.

Elles se font en deux temps : se procurer en Mairie et dès à présent, un formulaire de demande d'inscription. Puis, à partir du 4 février, contacter la directrice de l'école maternelle, Mme LALANNE, par téléphone au 04.72.54.72.75 (vendredi toute la journée), pour inscrire votre enfant.

Ecole Élémentaire : L'inscription à l'école élémentaire est obligatoire pour les enfants sortant de l'école maternelle de Chazay. Documents à remplir en Mairie. Pour information, coordonnées de Mme RATON, directrice de l'école élémentaire : 04.72.54.72.77

Inscription Accueil de Loisirs intercommunaux – Vacances d'hiver 2022 :

11 Accueils ouverts pour les prochaines vacances. Tous les habitants de la Communauté de Communes peuvent en bénéficier. Tous les programmes sont sur le site de la Communauté de Communes :

Inscriptions en permanence d'accueil le 2 février de 17h à 19h sur les lieux des centres.

Rappel : Toutes les places d'accueil ne sont pas disponibles en ligne, 20% des places sont gardées pour le « rattrapage » des familles en permanence d'accueil.

MANIFESTATIONS

ECOLE DE MUSIQUE : Auditions, vendredi 4 février à 20h30, salle Jeanne d'Arc. Violon, guitare, piano...

SOUFFLE D'IDEES : samedi 5 février, Maison des Associations :

- de 14h à 17h : atelier vélo. Contact : 06 70 12 88 52

- de 17h à 22h : rencontre jeux de société. Entrée payante pour les non-adhérents : 2€/personne.

SOUFFLE D'IDEES : samedi 12 février, Maison des Associations, de 9h30 à 11h30 : atelier lacto-fermentation.

Venez découvrir une méthode ancienne de conservation des aliments : écologique, saine, simple, savoureuse, sans cuisson. Inscription : 06 10 03 86 49 / 06 31 94 47 26.

LA (PARENTHÈSE) : présente une comédie EXTRA (conjugale !) le jeudi 3 mars 2022 à 20h30 salle Jeanne d'Arc. Réservation : 06 60 34 61 18 ou sur le site : www.laparenthesechazay.wixsite.com/1234

Numéros utiles : (Dimanches et jours fériés)

Médecins de garde en Février :

Dim 06 : Dr VALENCE (Chasselay) 04 28 29 42 07

Dim 13 : Dr DURAND (Chazay) 04 78 43 05 11

Dim 20 : Dr YAHIA (Les Chères) 04 78 25 90 60

Dim 27 : Dr CALLIES (Chazay) 04 78 43 60 03

Pharmacies de garde :

Dimanche 06 février : CHAZAY 04 78 43 12 12

Dimanche 13 février : LACENAS 04 74 67 42 54

Dimanche 20 février : VAL D'OINGT 04 74 71 60 85

Dimanche 27 février : LIERGUES 04 74 60 61 79